

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 25 mars 2024

Date de l'annonce publique : 15/03/2024

Date de la convocation des conseillers : 15/03/2024

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-03-25 - 2.11
Point de l'ordre du jour		2.11
Objet		Acte notarié - Acquisition par la Commune (terrain sis à Berchem, rue du Bois)

Le conseil communal,

Vu l'acte du 14 mars 2024, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir la création d'une réserve foncière dans le cadre du Masterplan /PAP « Hierschterbiërg » à Berchem :

- Acte n° 25173 authentifiant l'opération immobilière suivante conclue avec les époux BERTRAND-PARRI :

Acquisition d'une parcelle de terrain sise à Berchem inscrite au cadastre de la Commune de Roeser, section B de Berchem comme suit :

- Numéro 677/2365, lieu-dit: "rue du Bois", jardin, contenant 18 ares 05 centiares ;

Considérant que l'acquisition a eu lieu pour et moyennant le prix de 386.250,00 euros ;

Considérant que cette opération immobilière ne nécessite pas d'approbation ministérielle alors que la valeur n'en dépasse pas 500.000 € ;

Vu la délibération du 17 juillet 2023 portant approbation du compromis du 22 juin 2023 relatif à l'acquisition d'une parcelle, sise section B de Berchem ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 des exercices 2023 et 2024 du budget communal représentant un solde cumulé de 431.065,22 € ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 25173 du 14 mars 2024, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir la création d'une réserve foncière dans le cadre du Masterplan /PAP « Hierschterbiërg » à Berchem.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 9 avril 2024

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal ff,